

Procédure d'abrogation de la DTA de l'estuaire de la Loire

Réunion – Webinaire n°2 de concertation préalable

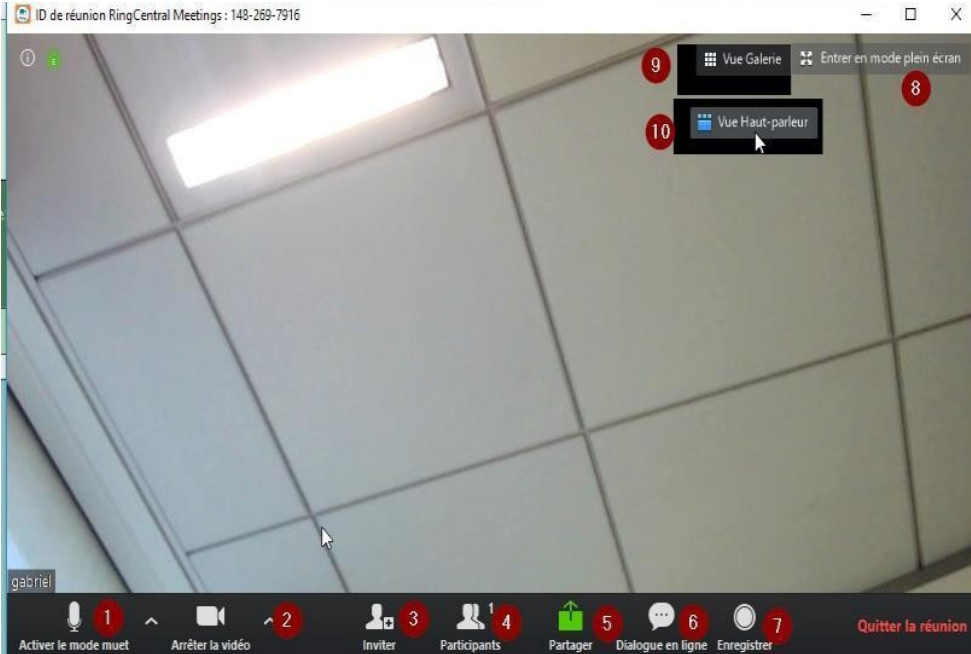
23 mars 2021 – 9h30 - 12h00



Déroulement du webinaire

- 9h30-9h40 : introduction, déroulement et consignes
- 9h40-10h40 : **Séquence 1 - table ronde** autour des trois thématiques :
 - Armature urbaine et artificialisation des sols*
 - Franchissements de la Loire*
 - Préservation de la biodiversité*
- 10h40-10h45 : présentation du fonctionnement par atelier et répartition en salles de travail
- 10h45 – 11h15 : **Séquence 2 – trois ateliers en parallèle**
- 11h15-11h20 : répartition en salles de travail
- 11h20-11h50 : **Séquence 3 – trois ateliers en parallèle**
- 11h50-12h20 : **Séquence 4 – plénière de restitution** et synthèse de la DREAL

Les fonctionnalités RingCentral



1. Activer/couper le micro + accès aux paramètres audios.
2. Activer/couper la vidéo + accès aux paramètres vidéos.
3. Inviter une personne à rejoindre la webconférence. (en cours de webconférence, envoi mail)
4. Liste des participants.
5. Partager un document en ligne. (un écran, une application, etc.)
6. Visualiser le dialogue en ligne et échanger. (chat)
7. Enregistrer, inactive, un simple participant ne peut enregistrer une webconférence.
8. Mode plein écran.
9. ou Vue galerie : tout le monde est vu avec la même taille.
10. ou Vue haut parleur : la personne qui parle est vu en affichage principal.

Pour limiter les risques de Larsen et de bruits de fond, merci de ***couper vos micros***, (sauf quand vous souhaitez prendre la parole),

Poser une question deux possibilités :

→ question orale et directe

- « Lever la main », via l'icône dans la barre d'outils, attendez que l'on vous donne la parole,
- Activer le micro/Désactiver une fois que vous avez terminé de poser votre question.

→ question par le tchat, pour une question écrite :

- Indiquez nous votre nom et votre structure afin que nous notions votre question et que nous puissions vous répondre.

Séquence 1 – Table ronde autour des trois thématiques

Armature urbaine et artificialisation des sols

Franchissements de la Loire

Préservation de la biodiversité

Avec

M. Thierry Durfort, Directeur de projet SRADDET pour le Conseil Régional

M. Bernard Gagnet, Vice président du Conseil départemental de Loire Atlantique

*M. Pierre Cumin Directeur de l'ingénierie territoriale et de l'environnement
pour le Conseil départemental de Maine et Loire*

M. Simon Léry, directeur du GIP Loire Estuaire

Séquences 2 et 3 – 3 ateliers en parallèle

Atelier « **Armature urbaine et artificialisation des sols** »

Animateur : CD 44

Sous-salle 1



Atelier « **Franchissements de la Loire** »

Animateur : DREAL PDL

Sous-salle 2



Atelier « **Préservation de la biodiversité** »

Animateur : GIP LE

Salle « plénière »

Séquence 4

Restitution des 3 ateliers par les rapporteurs

Armature urbaine et artificialisation des sols

Franchissements de la Loire

Préservation de la biodiversité

Synthèse de la DREAL et suites

La poursuite de la concertation

- Les cahiers d'acteurs : 5 publiés sur le site de la concertation
 - Conseil départemental 44
 - Syndicat mixte Loire Aval pour le SAGE de l'Estuaire de la Loire
 - CAP'Atlantique
 - Conseil départemental 49
 - Associations de protection de la nature et de l'environnement – FNE Pays de la Loire ; Bretagne Vivante, LPO 44, SOS Loire-Vivante ERN France, La sauvegarde de l'Anjou
- La possibilité de s'adresser au chargé de mission et à la garante (par mail)
- La permanence des pages dédiées sur le site DREAL
- <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/la-directive-territoriale-d-aménagement-de-l-r77.html>

L'issue de la concertation : les bilans

La garante rédige un bilan de la concertation préalable.

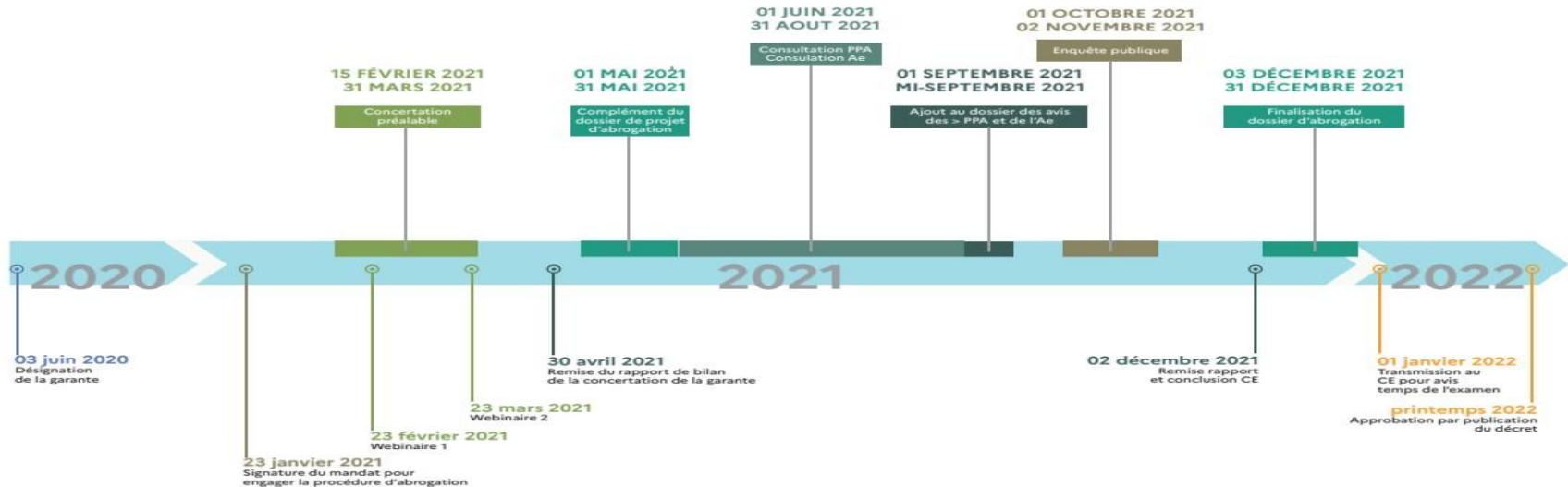
La maîtrise d'ouvrage établit également un bilan de la concertation

Les suites de la procédure



LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Calendrier prévisionnel susceptible d'ajustements



Les suites de la procédure



Rendez-vous sur nos pages DREAL

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/la-directive-territoriale-d-amenagement-de-l-r77.html>

Les contributions sont possibles jusqu'au 31 mars 2021

Merci pour votre participation